



Assemblée générale

Distr. générale
9 juillet 2010
Français
Original: anglais

Soixante-cinquième session

Points 22 b) et 107 de la liste préliminaire*

Mondialisation et interdépendance:

**action préventive et lutte contre la corruption
et le transfert d'avoirs d'origine illicite et
restitution de ces avoirs, notamment aux pays
d'origine, conformément à la Convention
des Nations Unies contre la corruption**

Prévention du crime et justice pénale

Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Note du Secrétaire général

Conformément à la résolution 64/237 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à cette dernière le rapport de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption sur les travaux de sa troisième session, tenue à Doha du 9 au 13 novembre 2009 (CAC/COSP/2009/15).

* A/65/50.

